Journée d'étude du Programme de recherche Lawfare et instrumentalisations du droit international

La politique juridique extérieure des États-Unis à l'heure de l'administration Trump II

Direction scientifique : Julien Ancelin et Chiara Parisi

12 octobre 2026
Nice, Faculté de Droit et Science politique
Campus Trotabas – Amphithéâtre Bonnecarrère

Présentation :

En janvier 2025, devant le Sénat des États-Unis, Marco Rubio, candidat désigné aux fonctions de Secrétaire d'État par le Président élu, rappelait que l'engagement international de la puissance américaine devait demeurer subordonné à la poursuite prioritaire des intérêts nationaux face à un ordre mondial devenu « une *arme* utilisée contre [elle] ». Cette formule, en apparence classique, éclaire le rapport que l'administration Trump II semble entretenir avec le droit international : celui d'un instrument dont la portée normative est niée et dont l'usage varie selon les exigences de la puissance.

Une telle orientation invite à appréhender l'action extérieure américaine à travers la notion de « politique juridique extérieure », définie par Guy de Lacharrière. Pour l'auteur, « les politiques juridiques des différents Etats, en dépit de la diversité ou de la contradiction de leurs contenus, ont en commun la volonté des gouvernements concernés de déterminer leurs conduites en fonction de leurs propres objectifs, c'est-à-dire de leurs intérêts nationaux tels qu'ils les apprécient ». Cette politique ne se limite donc ni à la négociation diplomatique ni à l'argumentation contentieuse : elle comprend également le rapport aux organisations internationales, l'usage des sanctions, la promotion d'interprétations concurrentes des normes, les discours de négation du droit dans l'ordre international ou encore la création de cadres institutionnels alternatifs. Le retour de Donald Trump à la présidence confère à cette problématique une actualité particulière, en ce qu'il réactive des pratiques déjà observées entre 2017 et 2021, désormais susceptibles d'être consolidées et systématisées. La présente journée d'étude se propose d'en examiner les principales manifestations normatives et institutionnelles à l'aune du droit international contemporain en s'appuyant sur une analyse des principes directeurs de la politique juridique extérieure, envisagés à la lumière de l'approche américaine et de ses développements. Elle offrira ainsi l'occasion de mesurer comment l'action extérieure américaine contribue, par ses usages sélectifs du droit international, à transformer les conditions d'unité, d'effectivité et de prévisibilité de l'ordre juridique international.

Programme :

08h45 Accueil des participant.e.s
09h00 Accueil institutionnel
Pr. Jules Lepoutre, directeur du LADIE
Pr. Jean-Christophe Martin, directeur de l'IdPD
Julien Ancelin et Chiara Parisi, Programme Lawfare et instrumentalisations

09h30-10h45 : **<u>La politique juridique extérieure à la lumière du cas américain</u>**
Présidence : Julien Ancelin, Maître de conférences en droit public, Université Côte d'Azur
Chiara Parisi, chercheuse en programme postdoctoral, Université Côte d'Azur

Approches américaines du droit international, Lucie Delabie, Professeure de droit public, Université de Picardie Jules Verne

Donald Trump et l'ordre international, une approche depuis la science politique - Maud Quessard, Maîtresse de conférences, Directrice de recherche, Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire

Pause-café

11h-12h30 : **<u>La politique juridique extérieure de l'administration Trump II à l'égard des organisations internationales</u>**
Présidence : Daniel Ventura, Maître de conférences en droit public, Université Côte d'Azur

Les sanctions américaines à l'égard du personnel de la CPI et de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les territoires palestiniens occupés - Chiara Parisi, chercheuse en programme postdoctoral, Université Côte d'Azur

Le *Board of Peace*, concurrence à l'action onusienne ? - Manon Bonnet, Maîtresse de conférences en droit public, Université Paris-Panthéon-Assas

La doctrine *America First* face à l'Union européenne - Hugo Flavier, Maître de conférences en droit public, Université de Bordeaux

Pause déjeuner (12h30-14h30)

…

14h30-16h30 : <u>La politique juridique extérieure américaine de l'administration Trump II au regard des objets du droit international (illustrations stratégiques)</u>

Présidence : Anne Millet-Devalle, Professeure de droit public, Université Côte d'Azur

L'arsenalisation du droit international en matière économique - Geneviève Dufour, Professeure titulaire, Université d'Ottawa

Aspects contemporains de la mise en œuvre du droit de la mer par les USA – Gilles Marhic, Conseiller juridique au Département juridique du Service européen pour l'action extérieure, Union européenne

La négation du droit international du recours à la force : l'intervention américaine au Vénézuéla - Julien Ancelin, Maître de conférences, Université Côte d'Azur

Interroger la cohérence de la politique étrangère américaine en Iran, une analyse du jacksonisme trumpien - Pierre Bourgois, Maître de conférences en science politique, Université catholique de l'Ouest

16h45 : <u>Le regard des acteurs publics français, la position du Secrétariat général de la Défense Nationale</u>

Présidence : Julie Ferrand, Maîtresse de conférences en droit public, Université Côte d'Azur

Entretien avec Cyril Dayon, Conseiller affaires juridiques et transverses, Affaires Internationales, stratégiques et technologiques, SGDSN.

17h30 Fin des travaux